

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 18 JUIN 2019, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Ritchie  
Roussy

Les conseillers : Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix  
Blondin, maire-  
suppléant

Et :

Le directeur général  
et greffier par intérim : Paul Langlois

Sont absents :

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 5 : Jean - Pierre  
Chouinard

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 45.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE.
4. BAIL AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES.
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.
6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE.**

Une lettre provenant de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé et ayant pour objet la Politique Municipalité Amie des Aînés est déposée.

**5. RÉSOLUTION 19-102 - BAIL AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES.**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée a fait parvenir une lettre d'intention visant l'élaboration d'un bail pour l'occupation d'une partie de l'hôtel de ville de Murdochville (+ou - 340 pieds carrés) pour l'installation de services automatisés.

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée indique un certain nombre de points dans cette lettre d'intention comme :

- le coût éventuel du loyer
- l'accès des lieux et de l'espace de stationnement
- les options de renouvellement des baux
- la remise des lieux à la fin du bail

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée doit tenir compte dans l'établissement du coût du loyer des coûts énergétiques générés par ses installations.

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée doit tenir compte dans l'établissement du coût du loyer des coûts qu'impliquent les travaux requis pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée doit tenir compte dans le coût du loyer des modifications requises à l'hôtel de ville pour donner accès à la clientèle potentielle des services automatisés 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par règlement, ne peut autoriser l'occupation d'un de ses locaux sans une charge locative.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville réponde à la lettre d'intention de la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande Vallée et précise les points suivants :

- Il y aura un coût de location pour l'occupation

d'un espace situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 635 5<sup>e</sup> Rue à Murdochville, coût à être négocié entre les parties et qui inclura les coûts énergétiques.

- La Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée fournira ses biens meubles dans les espaces ciblés pour la location.
- La Ville de Murdochville entend réaliser l'aménagement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que des portes d'entrée de l'édifice afin d'assurer l'accès aux services automatisés.
- La Ville de Murdochville entend collaborer et soutenir les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes de Grande-Vallée dans leur projet d'implantation des services automatisés à même l'hôtel de ville de Murdochville.
- Le Conseil municipal identifie le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, comme représentants de la Ville pour signer les documents requis à la réalisation du projet d'implantation de services automatisés à même des locaux de l'hôtel de ville de Murdochville.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

#### **7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée. Il est 19 h 20.

---

Délisca Ritchie Roussy  
Maire

---

Paul Langlois  
Directeur général et  
greffier par intérim